



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56862

### Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le devenir de la profession d'auxiliaire de puériculture. Alors que le statut de cette profession établit que « son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité », les évolutions récentes sont sources de vives inquiétudes de la part de l'ensemble des pratiquants. En effet, les auxiliaires de puériculture sont affectés de manière croissante à des services aux personnes adultes et âgées. Par ailleurs, la profession semble disparaître des services de néonatalogie, de maternité. À cet égard, la profession ne figure plus dans le plan périnatalité depuis 2005. Enfin, l'auxiliaire ne semble plus avoir sa place dans les services de protection maternelle et infantile. Il est donc demandé, par conséquent, si elle compte agir favorablement pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56862

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 2009, page 7616

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)